ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

qualité

Question écrite n° 131169

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur les résultats d'une enquête de l'association de consommateurs UFC-Que choisir portant sur la qualité de l'eau consommée par nos concitoyens. Selon cette étude, près de deux millions de personnes en France reçoivent une eau non conforme aux réglementations car trop polluée. Plus généralement, si les grandes villes ou une région comme la Bretagne distribuent une eau non polluée, c'est en appliquant des « solutions essentiellement palliatives (dilution de l'eau, dépollutions ou abandon de captages) ». Ces solutions, largement supportées par les consommateurs (à 90 %), entraînent un surcoût de 7 % à 12 % de la facture d'eau, soit entre 640 millions et 1 milliard d'euros. Face à cette situation qui n'est pas durable au sens écologique du terme, nombreux sont nos concitoyens qui, à l'image de cette association, demandent que les aides de la politique agricole commune (PAC) soient réservées aux modes de production s'inspirant des agricultures intégrées et biologiques. Il lui demande quelle est son avis sur cette revendication.

Données clés

Auteur : M. Hervé Féron
Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 131169
Rubrique : Eau
Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire
Ministère attributaire : Agriculture et agroalimentaire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 mars 2012, page 2501
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)